

COMMUNE DE DOMANCY - CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU de la SEANCE du 17 JUIN 2020

| | |
|--|----------------|
| Nombre de membres afférents au Conseil Municipal | : 19 |
| Nombre de membres élus | : 19 |
| Nombre de membres qui ont pris part à la délibération ou représentés | : 17 |
| Date de convocation | : 12 juin 2020 |
| Date d'affichage de la convocation | : 12 juin 2020 |

L'an deux mille vingt, le dix-sept du mois de juin à dix-neuf heures, en application du III de l'article 19 de la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de la TOUR CARREE, sous la présidence de Monsieur Serge REVENAZ, Maire.

ETAIENT PRESENTS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX SUIVANTS :

Mesdames et Messieurs REVENAZ Serge, PEDERIVA Fabienne, MEDICI Michel, MOULIN Marie-Paule, CHALLAMEL Christian, SOCQUET-CLERC Sabine, LUX Philippe, DEDIEU Pascale, MUGNIER Jean-Paul, BUISSON Ivane, DESCHODT Pascale, PERNAT Philippe, JACQUEMET Natacha, M. CHALLAMEL Steve, Mme SEIGNEUR Caroline, MELENDEZ Richard.

ABSENTS EXCUSES : Mme BIBOLLET Christine, MARQUET Florent, LIONS Alain

POUVOIR : M. Alain LIONS a donné pouvoir à Mme Caroline SEIGNEUR

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie-Paule MOULIN

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Communication ayant été faite, le procès-verbal de la séance du 10 juin 2020 ne fait l'objet d'aucune remarque. Les points du jour donnant lieu à décision ont été adoptés après délibération par vote à main levée.

QUESTIONS A L'ETUDE

FINANCES – BUDGET EAU POTABLE, AFFECTATION DES RESULTATS (DEL 2020 033) :

Rapporteur : Mme Fabienne PEDERIVA

Après avoir rappelé que le Compte Administratif 2019 du budget annexe de l'EAU a été approuvé par le conseil municipal le 03 juin 2020, les membres de la commission finances proposent au Conseil Municipal d'affecter les résultats des sections d'exploitation et d'investissement de la façon suivante :

SECTION D'EXPLOITATION

| | | |
|-----------------------------|----------|-------------|
| Résultat antérieur reporté | Excédent | 67 027,76 € |
| Résultat de l'exercice 2019 | Déficit | 27 330,29 € |

| | |
|--|-------------|
| RESULTAT DISPONIBLE DE LA SECTION D'EXPLOITATION | 39 697,47 € |
|--|-------------|

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | | |
|-----------------------------|----------|--------------|
| Résultat antérieur reporté | Excédent | 56 942,35 € |
| Résultat de l'exercice 2019 | Excédent | 164 468,43 € |

| | |
|---------------------|--------------|
| EXCEDENT DE CLOTURE | 221 410,78 € |
|---------------------|--------------|

| | |
|--|--------------------|
| Compte tenu des restes à réaliser de la section d'investissement | |
| Dépenses | 126 967,56 € |
| Recettes | 36 147,00 € |
| SOLDE DES RESTES A REALISER | 90 820,56 € |

En application des dispositions de la comptabilité M49, le Conseil Municipal a la possibilité de financer une partie de la section d'investissement par l'affectation de tout ou partie du résultat d'exploitation.

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
- Considérant les résultats et les restes à réaliser de l'exercice 2019,
- Considérant le besoin de financement pour projets futurs,
- A l'unanimité,

☞ DECIDE D'AFFECTER le résultat d'exploitation de la façon suivante :

| | |
|---|-------------|
| → Apurement du besoin de financement de la section d'investissement | 0,00 € |
| → Constitution de réserves facultatives d'investissement | 0,00 € |
| → Solde disponible conservé en section d'exploitation | 39 697,47 € |

Le crédit sera inscrit en recettes de fonctionnement, compte R 002

☞ PRECISE que le résultat d'investissement cumulé sera reporté en recettes d'investissement, au compte R001, pour un montant de 221 410,78 €.

Les résultats sont repris au budget primitif 2020.

FINANCES – EAU POTABLE, VOTE DU BUDGET PRIMITIF (DEL 2020 034) :

Rapporteur : Mme Fabienne PEDERIVA

Pour l'exercice 2020, l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 repousse la plupart des dates. Le vote des budgets doit ainsi intervenir au plus tard le 31 juillet 2020.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

Les membres de la commission finances exposent au Conseil Municipal les conditions d'élaboration du budget primitif de l'exercice 2020 ; le projet de budget reprend entre autres les résultats 2019 après vote du compte administratif, et peut se résumer de la manière suivante :

| RECETTES de FONCTIONNEMENT | BP 2020 |
|--|---------------------|
| 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent) | 39 697,47 € |
| 042 – Opérations d'ordre (transfert entre sections) | 10 714,39 € |
| 70 – Produits fabriqués, prestations de services | 292 902,53 € |
| 74 – Subventions d'exploitation | 80 000,00 € |
| participation budget principal | |
| TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 423 314,39 € |

| DEPENSES FONCTIONNEMENT | BP 2020 |
|--|---------------------|
| 011 – Charges à caractère général | 82 251,75 € |
| 012- Charges de personnel et assimilés | 47 000,00 € |
| 014 - Atténuation de produits | 42 000,00 € |
| 022 – Charges imprévues (fonctionnement) | 5 000,00 € |
| 023 – Autofinancement complémentaire | 20 000,00 € |
| 042 - Opérations d'ordre de transfert (amortissements) | 58 462,64 € |
| 65 – Autres charges de gestion courante | 164 521,00 € |
| 66 – Charges financières | 2 880,00 € |
| 67 – Charges exceptionnelles | 199,00 € |
| 68 - Dotation dépréciations d'actifs | 1 000,00 € |
| TOTAUX | 423 314,39 € |

| RECETTES INVESTISSEMENT | BP 2020 |
|---|---------------------|
| 001 - Solde d'investissement reporté (excédent) | 221 410,78 € |
| 021 - Virement de la section d'investissement | 20 000,00 € |
| 040 - Opérations d'ordre (transfert entre sections) | 58 462,64 € |
| 10 - Apports, dotations et réserves | 0,00 € |
| 13 - Subventions d'investissement | 36 147,00 € |
| TOTAUX | 336 020,42 € |

| DEPENSES INVESTISSEMENT | BP 2020 |
|---|---------------------|
| 020 - Dépenses imprévues | 5 000,00 € |
| 040 - Opérations d'ordre (transfert entre sections) | 10 714,39 € |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées | 14 660,00 € |
| 20 - Immobilisations incorporelles | 2 497,50 € |
| 21 - Immobilisations corporelles | 14 920,00 € |
| 23 - Immobilisations en cours | 288 228,53 € |
| TOTAUX | 336 020,42 € |

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- Entendu ce qui précède et sur proposition de la commission des finances,
- A l'unanimité,
- **ADOpte le BUDGET PRIMITIF 2020** du service **EAU** arrêté comme suit et détaillé dans le document qui sera joint à la présente délibération :

| BUDGET PRIMITIF | EXPLOITATION | INVESTISSEMENT | TOTAL |
|-----------------|--------------|----------------|--------------|
| Dépenses | 423 314,39 € | 336 020,42 € | 759 334,81 € |
| Recettes | 423 314,39 € | 336 020,42 € | 759 334,81 € |

FINANCES - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE, seuil de rattachement des produits et charges (DEL 2020 035) :

Rapporteur : Mme Fabienne PEDERIVA

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- A l'unanimité,
- **AUTORISE** l'absence de rattachement des charges et produits récurrents, et fixe pour le budget annexe EAU le seuil de rattachement des produits et charges à 5 000 €,
- **INVITE** Monsieur Le Maire à communiquer cette décision aux services de la Trésorerie de SALLANCHES.

FINANCES – FISCALITE – DETERMINATION DES TAUX 2020 (DEL 2020 036) :

Rapporteur : Mme Fabienne PEDERIVA

En préambule à cette délibération il est rappelé que plusieurs simulations ont été faites afin d'avoir une meilleure visibilité de l'évolution des taux de la fiscalité communale. Cette étude des taux a été présentée à la commission de finances qui a retenu une augmentation des taux de 3,5%.

Madame SEIGNEUR fait remarquer qu'elle juge cette augmentation importante et qu'elle n'est pas nécessairement justifiée du fait des excédents que la Commune a dégagés en 2019.

Monsieur REVENAZ donne lecture des taux pratiqués dans les Communes voisines, Domancy se situe dans la fourchette basse des taux ; il convient de maintenir une certaine cohérence des taux avec nos voisins. Il précise par ailleurs que la Commune n'a pratiqué aucune augmentation de ses taux sur les trois années passées et qu'aujourd'hui il convient de recourir à un peu plus de fiscalité pour financer les nouveaux investissements inscrits au budget primitif 2020.

Monsieur Steve CHALLAMEL demande s'il ne serait pas souhaitable de pratiquer une hausse des taux différenciés.

Le rapporteur explique que cela est possible, mais le calcul de la fiscalité est beaucoup plus compliqué. Par ailleurs la différenciation des taux ne présente pas un réel intérêt pour la Commune.

Madame SEIGNEUR demande s'il ne serait pas plus judicieux de recourir à l'emprunt, qui en ce moment est à des taux particulièrement bas, plutôt que d'augmenter la fiscalité.

Il s'agit là d'un choix politique, mais il faut savoir que le recours à l'emprunt impacte les finances communales sur plusieurs années.

Compte tenu de l'évolution des bases de Taxes Foncières et de l'évolution du produit par rapport à l'an dernier, l'assemblée est invitée à déterminer la pression fiscale de l'exercice 2020.

Afin de garantir le financement des projets envisagés, la commission des finances présente plusieurs propositions d'augmentation de la fiscalité. L'avis de l'assemblée délibérante est requis.

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
- **CONSIDERANT** le projet de budget PRINCIPAL 2020 proposé par la commission finances,
- Par 14 voix pour et 3 contre,
- **DECIDE de PRATIQUER une VARIATION PROPORTIONNELLE de 3,5 %** pour chacun des taux, conduisant aux résultats suivants :

| Taxe | Taux 2019 | Taux votés pour 2020 |
|--|-----------|----------------------|
| Taxe Foncière Bâtie | 13,33 % | 13,80 % |
| Taxe sur Foncier Non Bâti | 104,95 % | 108,65 % |
| Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.) | 24,74 % | 25,61 % |

- Compte tenu des nouvelles bases, le produit attendu est défini selon le détail suivant :

| Taxe | Taux d'imposition communaux année n-1 <i>Pour mémoire</i> | Taux votés par le Conseil Municipal Année 2020 | Evaluation Bases 2020 | Estimation Produit Correspondant |
|--|--|--|-----------------------|----------------------------------|
| Taxe d'Habitation | 16,84 % | Cette décision ne relève plus du conseil municipal | | |
| Taxe Foncière Bâtie | 13,33 % | 13,80 % | 3 109 000 € | 429 042 € |
| Taxe Foncier Non Bâti | 104,95 % | 108,65 % | 17 200 € | 18 688 € |
| Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.) | 24,74 % | 25,61 % | 768 100 € | 196 710 € |
| Total | | | | 644 440 € |

FINANCES – BUDGET PRINCIPAL, AFFECTATION DES RESULTATS (DEL 2020 037) :

Rapporteur : Mme Fabienne PEDERIVA

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, réuni sous la présidence de M. REVENAZ Serge, Maire :

- Après avoir rappelé que le Compte Administratif 2019 a été approuvé par le conseil municipal le 03 juin 2020,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement,
- Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :
→ Section de fonctionnement :

| Résultats 2018 | Affectation Des résultats 2018 | Résultat de l'exercice 2019 | Résultat cumulé à fin 2019 |
|----------------|--------------------------------|-----------------------------|----------------------------|
| 996 243.88 € | 450 000.00 € | 634 019.86 € | 1 180 263.74 € |

- Considérant le résultat suivant de la section d'investissement :

| Résultats cumulés à fin 2019 | Restes à réaliser Recettes | Restes à réaliser Dépenses | Besoin de financement |
|------------------------------|----------------------------|----------------------------|-----------------------|
| 1 421 837.40 € | 570 150.50 € | 1 295 815.41 € | - € |

- Considérant qu'en application des dispositions de la comptabilité M14, le Conseil Municipal a la possibilité de financer une partie de la section d'investissement par l'affectation de tout ou partie du résultat d'exploitation,
- Considérant le besoin de financement pour projets futurs,
- A l'unanimité,

☞ **DECIDE D'AFFECTER le résultat d'exploitation de la façon suivante :**

| | |
|--|----------------|
| → Affectation obligatoire à la couverture du déficit d'investissement (c/1068) | 0,00 € |
| → Affectation complémentaire en réserves (c/1068) | 800 000,00 € |
| Le crédit total donnera lieu à titre de recettes, compte R 1068 | |
| → Reprise des soldes disponibles (seront inscrits au budget primitif 2020) | |
| • Excédent de fonctionnement reporté | 380 263,74 € |
| Le crédit sera inscrit en recettes de fonctionnement, compte R 002 | |
| • Excédent d'investissement reporté | 1 421 837,40 € |
| Le crédit sera inscrit en recettes d'investissement, compte R 001 | |

FINANCES – BUDGET PRINCIPAL, VOTE DU BUDGET PRIMITIF (DEL 2020 038) :

Rapporteur : Mme Fabienne PEDERIVA

Le rapporteur présente les différents comptes tant en recettes qu'en dépenses constituant le budget primitif de la Commune. Il présente également les restes à réaliser en dépenses et en recettes qui sont constitués principalement par le programme de la RD 1205.

M. Le Maire énonce les principaux projets d'investissement : maison médicale, aménagement route des Lacs.

Pour l'exercice 2020, l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 repousse la plupart des dates. Le vote des budgets doit ainsi intervenir au plus tard le 31 juillet 2020.

Les membres de la commission finances exposent au Conseil Municipal les conditions d'élaboration du budget primitif de l'exercice 2020 ; le projet de budget reprend entre autres les résultats 2019 après vote du compte administratif, et peut se résumer de la manière suivante :

| RECETTES de FONCTIONNEMENT | BP 2020 |
|--|-----------------------|
| 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent) | 380 263,74 € |
| 013 - Atténuations de charges | 7 000,00 € |
| 024 - Produits des cessions | 5 000,00 € |
| 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses | 100 000,00 € |
| 73 - Impôts et taxes | 1 724 513,00 € |
| 74 - Dotations, subventions et participations | 179 282,00 € |
| 75 - Autres produits de gestion courante | 7 000,00 € |
| 77 - Produits exceptionnels | 4 000,00 € |
| TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 2 407 058,74 € |

| DEPENSES FONCTIONNEMENT | BP 2020 |
|---|-----------------------|
| 011 - Charges à caractère général | 694 990,00 € |
| 012- Charges de personnel et assimilés | 716 000,00 € |
| 014 - Atténuations de produits (reversement fiscalité) | 190 000,00 € |
| 042 - Opérations d'ordre (amortissements) | 32 890,15 € |
| 65 - Autres charges de gestion courante | 315 453,00 € |
| 66 - Charges financières | 22 000,00 € |
| 67 - Charges exceptionnelles | 1 000,00 € |
| 022 - Charges imprévues (fonctionnement) | 32 785,00 € |
| 023 - Virement à la section d'investissement | 401 940,59 € |
| TOTAUX | 2 407 058,74 € |

| RECETTES INVESTISSEMENT | BP 2020 |
|--|-----------------------|
| 001 - Solde d'investissement reporté (excédent) | 1 421 837,40 € |
| 021 - Virement de la section d'investissement | 401 940,59 € |
| 024 - Cessions d'immobilisations | 10 000,00 € |
| 040 - Opérations d'ordre (amortissements) | 32 890,15 € |
| 041 - Opérations patrimoniales | 3 566,40 € |
| 10 - Dotations, fonds divers et réserves | 970 000,00 € |
| 13 - Subventions d'investissement | 827 517,01 € |
| 16 - Emprunts | 0,00 € |
| TOTAUX | 3 667 751,55 € |

| DEPENSES INVESTISSEMENT | | BP 2020 |
|---|--|-----------------------|
| 020 - Dépenses imprévues (investissement) | | 20 000,00 € |
| 041 - Opérations patrimoniales | | 3 566,40 € |
| 10 - Reversement taxes d'aménagement | | 20 000,00 € |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées | | 80 128,78 € |
| 20 - Immobilisations incorporelles | | 43 561,00 € |
| 21 - Immobilisations corporelles | | 119 782,88 € |
| 23 - Immobilisations en cours | | 3 380 712,49 € |
| TOTAUX | | 3 667 751,55 € |

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- Entendu ce qui précède, et à l'unanimité,
- **APPROUVE les crédits inscrits au budget principal pour l'exercice 2020, conformément à la répartition par chapitre ci-dessus.** Les montants sont détaillés dans le document qui sera joint à la présente délibération.
- En raison du contexte sanitaire et des délais contraints, le projet de budget a été établi et présenté à l'assemblée, avec une fiscalité à taux constant. La constatation financière de hausse des taux décidée ce jour par délibération n° DEL 2020 036, donnera lieu à intégration par une décision modificative qui sera soumise au conseil municipal lors d'une prochaine réunion.

Résumé du budget :

| BUDGET PRIMITIF | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT | TOTAL |
|-----------------|----------------|----------------|----------------|
| DEPENSES | 2 407 058,74 € | 3 667 751,55 € | 6 074 810,29 € |
| RECETTES | 2 407 058,74 € | 3 667 751,55 € | 6 074 810,29 € |

ADMINISTRATION GENERALE – Reconduction de convention d'assistance juridique (DEL 2020 039)

La Commune est confrontée à un certain nombre de questions juridiques qui nécessitent l'intervention d'un cabinet d'avocats spécialisé en droit public. La précédente convention est échue. M. Le Maire propose à l'assemblée de conclure un nouvel accord, et expose les propositions du cabinet SELARL ITINERAIRES Avocats Cadoz-Lacroix-Rey-Verne.

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- A l'unanimité,
- **APPROUVE le projet de convention présenté,**

AUTORISE M. Le Maire à signer cet accord et à prendre les dispositions administratives et financières liées à cette affaire.

AFFAIRES TECHNIQUES – LANCEMENT DE CONSULTATION (DEL 2020 040)

Rapporteur : M. REVENAZ Serge

Afin d'améliorer le service rendu, les membres de la commission technique envisagent de doter la Commune d'un matériel de nettoyage de voirie, type balayeuse aspirante pouvant être utilisée tout au long de l'année, pour la propreté des voies mais également le déneigement des trottoirs.

Les besoins ont été définis, un cahier des charges est établi et il convient de lancer une consultation qui permettra de retenir une formule de location ou de location-acquisition du matériel recherché, aux conditions les mieux adaptées. Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2020.

Compte tenu de l'évaluation des besoins, il est proposé de recourir à une procédure de marché MAPA (Marché à Procédure Adaptée).

Le CONSEIL MUNICIPAL, entendu l'exposé ci-dessus et après délibération,

- A l'unanimité,
- **APPROUVE** le projet ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la consultation correspondante
- **PRECISE** que les propositions reçues seront examinées par la commission d'examen des offres, pour avis avant choix final qui sera opéré par le conseil municipal
- **CHARGE** Monsieur le Maire du suivi de cette affaire.

AFFAIRES TECHNIQUES – GROUPEMENT DE COMMANDES (DEL 2020 041)

Rapporteur : M. REVENAZ Serge

Le rapporteur informe le conseil municipal que les communes de COMBLOUX, CORDON, DEMI-QUARTIER, DOMANCY et PRAZ-SUR-ARLY ont mis en place une démarche d'optimisation de leurs procédures d'achats en formalisant des groupements de commande pour certaines fournitures ou services.

A cette fin, et dans un objectif de rationalisation et de gain de temps, Monsieur le Maire propose d'adopter une délibération cadre qui couvre l'ensemble des conventions de groupement de commande à signer, conventions qui se déclinent toutes sur le même modèle, présenté en pièce jointe. L'objet de ces groupements de commande porte sur les travaux, ou services suivants :

- Fourniture et mise en œuvre de produits bitumeux (Combloux coordonnateur) ; marché de travaux passé sur procédure adaptée pour une durée de 2 ans reconductible une fois deux années comprenant deux lots :
 - o Lot n°1 : fourniture et mise en œuvre de produits bitumineux avec un maximum de 5 000 000 € HT sur la période de 4 ans
 - o Lot n°2 : réparation des couches de roulement par projection d'enrobé avec un maximum de 400 000 € HT sur la période de 4 ans
- Prestations foncières et topographiques (Combloux coordonnateur) ; marché de services multi-attributaires passé sur procédure adaptée pour une durée de 4 années avec un maximum de 300 000 € HT sur cette période.

Le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les conventions de groupement de commande, et à signer les marchés dont le montant excède le seuil de délégation de signature fixé à l'article L2121-22 du code général des collectivités territoriales.

AFFAIRES TECHNIQUES – DIAGNOSTIC ENERGETIQUE ECLAIRAGE PUBLIC (DEL 2020 042)

Rapporteur : M. Christian CHALLAMEL

Le SYNDICAT DES ENERGIES ET DE L'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LA HAUTE-SAVOIE envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2019, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération :

DIAGNOSTIC ENERGETIQUE, TECHNIQUE ET PHOTOMETRIQUE – Programme 2020

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la Commune de **DOMANCY** approuve le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée et s'engage à verser au Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération.

Le CONSEIL MUNICIPAL, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

- Après avoir pris connaissance du plan de financement de l'opération figurant en annexe,
- A l'unanimité,
- **APPROUVE** le plan de financement et sa répartition financière
 - o D'un montant global estimé à 3 884,00 €
 - o Avec une participation financière communale s'élevant à 2 913,00 €
 - o Et des frais généraux s'élevant à 117,00 €

- **S'ENGAGE** à verser au Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, 60% du montant des frais généraux (3% du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 70,00 €
Sous forme de fonds propres après la réception par le SYANE de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.
- **S'ENGAGE** à verser au Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, sous forme de fonds propres, la participation (hors frais généraux) à la charge de la Commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 60% du montant prévisionnel, soit **1 748,00 euros**. Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.
- **CHARGE** Monsieur Le Maire de la communication de cette décision, et d'en assurer le suivi administratif et financier.

QUESTIONS DIVERSES

✍ Monsieur le Maire précise que le prochain conseil municipal se réunira le mardi 23 juin 2020 à 19.00 H pour délibérer sur l'arrêt projet du PLU. Il invite les élus à une réunion à huis clos ce même jour à partir de 17.00 H pour une présentation du projet de PLU par l'architecte conseil, Monsieur BYAIS, qui a travaillé sur ce projet.

✍ Monsieur le Maire informe les élus que le Critérium du Dauphiné passera sur la commune de Domancy le 16 Août 2020. Un premier passage est prévu à 12.42 H et un second à 15.50 H. L'arrivée et le départ se feront à Megève. La circulation sera momentanément interrompue sur certains axes routiers ce jour-là. Des précisions sont attendues et seront communiquées en temps voulu.

✍ Les masques pour les écoles que la région – Monsieur VAUQUIEZ – met à disposition des enfants sont arrivés. Il convient de les récupérer et de les remettre aux écoles.

✍ La fin de l'année scolaire est l'occasion pour M. Le Maire et Marie-Paule MOULIN, adjointe aux affaires scolaires, de remettre un dictionnaire à chaque élève qui part en 6^{ème}. Cette étape se déroule avec toutes les précautions nécessaires, dans le contexte sanitaire que l'on connaît.

*L'ordre du jour étant épuisé, la présente séance composée des délibérations n° 2020 033 à 042, est levée à 20 h 55.
A DOMANCY, le 17 juin 2020.*

SEANCE DU 17 JUIN 2020 - FEUILLET DE CLOTURE

| N° | Domaine | Sujet |
|-----|-------------------------|---|
| 033 | Finances | Budget EAU POTABLE, affectation des résultats 2019 |
| 034 | Finances | Budget EAU POTABLE, vote du BUDGET PRIMITIF 2020 |
| 035 | Finances | Budget EAU POTABLE, seuil de rattachement des charges et produits |
| 036 | Finances | Budget PRINCIPAL, vote de la FISCALITE 2020 |
| 037 | Finances | Budget PRINCIPAL, affectation des résultats 2019 |
| 038 | Finances | Budget PRINCIPAL, vote du BUDGET PRIMITIF 2020 |
| 039 | Administration générale | Convention d'assistance juridique - Reconduction |
| 040 | Affaires techniques | Lancement de consultation – Matériel de nettoyage de voirie |
| 041 | Affaires techniques | Groupement de commande – Convention commandes groupées |
| 042 | Affaires techniques | Etude pour diagnostic énergétique éclairage public |